



BAREME D'HONORAIRES DE L'AGENCE AGENCE GUY HOQUET LE MUY

12, rue de l'avenir

83490 LE MUY

lemuy@guyhoquet.com

HONORAIRES VENTE :

« Les honoraires sont, selon ce qui aura été prévu au mandat confié par le vendeur et le cas échéant par l'acquéreur à la charge de l'un ou de l'autre voire les deux. »

Prix du bien de 0 à 150 000 € : Forfait de 9000€ TTC

Au-delà de 150 000 € : 6 % du prix de vente

Terrains : 10 % du prix de vente

HONORAIRES LOCATION :

« Suivant l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 par la loi « ALUR » du 24 mars 2014 : « ... » Le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour ces prestations ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année (article 5 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 et décret n° 2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier). »

HONORAIRES (TTC) A LA CHARGE DU LOCATAIRE

- Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction du bail 8 €/ m²
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée 3 €/ m²

HONORAIRES (TTC) A LA CHARGE DU BAILLEUR

- Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction du bail 8 €/ m²
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée/sortie 3€/m²
- Honoraires de recherche de locataire 2€ /m².

ESTIMATIONS / AVIS DE VALEUR :

200 €

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA à 20% Mentions légales de l'agence Guy Hoquet

Dans le cadre d'un inter-cabinet, les honoraires applicables, seront ceux de l'agence détentrice du mandat.

28/05/2018